



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20230307-2023-25-URBMC-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Numéro de l'acte	2023-25-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-25

ENVIRONNEMENT : MISE EN PLACE D'UNE ECHELLE LIMNIMETRIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SMAGEAA

RAPPORTEUR :

Monsieur Mickaël CANLER
Adjoint au Maire, Sécurité – Police Municipale

Le conseil municipal,

Vu la mise en place par le SmageAa, sur le territoire de la vallée de l'Aa supérieure, d'un programme sur la mémoire du risque face aux inondations par la matérialisation de repères de crues et la mise en place d'échelles limnimétriques

Considérant qu'il est nécessaire de préciser le cadre des engagements réciproques de la commune d'Arques et du SmageAa pour mettre en œuvre des actions nécessaires à la pose d'une échelle limnimétrique

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ACCORDE l'implantation d'une échelle limnimétrique sur la rive droite du Vieux Fossé

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	27
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **07 MARS 2023** et publication ou
notification le **07 MARS 2023**

Monsieur le Maire

Fait à ARQUES *Roussel*
Le 02 mars 2023 *Benoît ROUSSEL*

Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.